

Gestion des visiteurs lors d'une éclosion d'infection nosocomiale

Direction responsable Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Émis	2017-09-25
Expéditeur Service de prévention et contrôle des infections	Entrée en vigueur	2017-09-25
Destinataires Gestionnaires en centre hospitalier, CHSLD et URFI Médecins	Révisé	AAAA-MM-JJ

1. Énoncé

La gestion efficace des risques infectieux s'inscrit dans un souci, pour le CISSS de la Montérégie-Ouest, de maintenir un milieu de soins sécuritaires pour les usagers, les employés et les visiteurs. La présente procédure a pour objectif d'encadrer la circulation des visiteurs dans une unité, un service ou une installation où sévit une éclosion d'infection nosocomiale ou d'une bactérie multirésistante.

2. Champ d'application/Contexte légal

Elle s'adresse à l'ensemble des gestionnaires et des médecins exerçant en centre hospitalier, en centre d'hébergement et aux unités de réadaptation fonctionnelle intensive.

Cette procédure s'adresse à toute personne visitant une installation en situation d'éclosion.

3. Objectifs

- Maintenir une communication efficace et transparente lors d'éclosion avec les visiteurs et les usagers;
- Encadrer la circulation des visiteurs afin de contrôler la situation d'éclosion;
- Assurer la sécurité des usagers et visiteurs lors d'éclosion d'infection nosocomiale.

4. Rôle et responsabilités

4.1 Direction générale

- S'assurer de l'application de la présente procédure;
- Soutenir l'application des mesures de prévention et contrôle des infections;

4.2 Comité de gestion d'éclosion

- Autoriser l'arrêt des visiteurs;
- Gérer les permissions pour certains visiteurs lors de situations exceptionnelles (autres que les exceptions énumérées dans la présente procédure);
- Soutenir le Service des communications dans l'organisation et la diffusion des messages aux familles, visiteurs et aux comités des usagers;
- Informer la commissaire aux plaintes et à la qualité des services des directives retenues.

4.3 Gestionnaires

- Mettre en place les moyens pour l'application de la procédure;
- Informer le personnel de son service de la présente procédure;
- S'assurer du respect de l'application de la présente procédure.
- Rendre disponible la liste des visiteurs autorisés aux personnes concernées.

4.4 Service des communications

- Communiquer l'information auprès de l'ensemble du personnel concernant les nouvelles directives pour l'accessibilité des visiteurs;
- Appliquer le plan de communication interne et externe afin d'aviser les usagers, les familles et les visiteurs des directives émises;
- Appliquer le plan de communication interne et externe afin de répondre aux demandes d'informations de la population et des médias.

4.5 Médecins, personnel, résidents et stagiaires

- Prendre connaissance de la politique;
- Respecter les directives établies.

4.6 Service de sécurité

- Prendre connaissance de la politique;
- Respecter les directives établies;
- Intervenir avec les visiteurs.

6. Modalités

6.1 Général

- Informer les visiteurs du risque de transmission et de l'obligation de se conformer aux indications du personnel soignant, au besoin, faire l'enseignement;
- S'assurer que les visiteurs procèdent à l'hygiène des mains en entrant et en quittant l'installation;
- S'assurer que les visiteurs procèdent à l'hygiène des mains au bon moment soit à l'entrée et à la sortie de la chambre, même s'ils ont porté des gants;
- Inviter les visiteurs qui ne respectent pas ces consignes à quitter.

6.1 Éclosion avec un niveau d'intervention **Vert**

- Surveiller l'application des mesures de prévention et contrôle des infections chez les visiteurs par tous les membres du personnel du service/unité touchée.
 - Appliquer l'hygiène des mains (aux portes principales, à l'entrée et à la sortie des chambres);
 - Appliquer l'étiquette respiratoire (affiches aux portes d'entrée et au service/unité visé);
 - Voir au respect des mesures PCI lors de la sortie et à l'entrée d'un visiteur dans la chambre d'un usager faisant l'objet de précautions additionnelles.

6.2 Éclosion avec un niveau d'intervention **Jaune** ou **Rouge**

- En cas d'éclosion majeure ou lorsque la situation le requiert, il peut être recommandé de limiter le nombre de visiteur ex. : 1 visiteur par usager (éclosion avec un niveau d'intervention **Jaune** ou **rouge**).

Le comité de gestion d'éclosion doit tenir compte des indications suivantes :

- Taux d'incidence ou taux d'attaque;
- Éclosion réfractaire;
- Sévérité des symptômes associés au pathogène en cause;
- Perte de contrôle sur la gestion des visiteurs.

L'interdiction complète des visites lors d'éclosion majeure (niveau d'intervention **Rouge**) peut être mise en place selon la recommandation du comité de gestion d'éclosion. Dans un premier temps, cette interdiction s'arrête au secteur où sévit l'éclosion (service ou unité) mais peut être appliquée à d'autres secteurs, unités ou l'installation.

6.3 Cas d'exception

Ces personnes devront se conformer aux directives suivantes. Les visiteurs ne respectant pas les mesures seront invités à quitter l'installation :

- Hygiène des mains;
- Circulation limitée dans l'unité;
- Visiter uniquement l'usager faisant l'objet de l'exception;
- Appliquer les mesures de prévention et contrôle des infections.

Liste des exceptions :

- Famille des usagers en fin de vie;
- Parents d'enfants hospitalisés;
- Personne significative des usagers hospitalisés en périnatalité/salle d'accouchement;
- Personne devant se rendre au chevet d'un usager pour toute autre raison humanitaire.

6.4 Liste des visiteurs

Une liste des visiteurs autorisés à demeurer au chevet de certains usagers devra être produite par le gestionnaire ou son représentant du secteur où sévit l'éclosion. Cette liste doit être mise à jour de façon quotidienne et doit être accessible au personnel de l'unité, au service de sécurité, au comité de gestion d'éclosion ainsi qu'à la réception de l'installation.

Références

CISSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Gestion des visiteurs lors d'une éclosion, procédure, PRO-PS-SI.5, 2016

CSSS Jardins-Roussillon, Visites aux usagers admis, Règlement du conseil d'administration, REG-6.17, révision 2012

INSPQ, Mesures de contrôle et de prévention des éclosions de cas de gastro-entérite infectieuse d'allure virale (Norovirus) à l'intention des établissements de soins, Comité sur les infections nosocomiales du Québec, Direction des risques biologiques et de la santé biologique, 2005

INSPQ, Mesures de prévention et contrôle de la grippe saisonnière en centre hospitalier de soins généraux et spécialisés, Comité sur les infections nosocomiales du Québec, Direction des risques biologiques et de la santé biologique, 2012

Processus d'élaboration/Révision		
Rédigé par	Isabelle Laperrière, Adjointe au directeur-Prévention et contrôle des infections Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire en soins infirmiers.	2017-08-01
Révisé par	Inscrire les prénom, nom et titre	AAAA-MM-JJ
Personnes consultées	Service de PCI : Annie Marceau, Gabriel Cragolini, ICASI-Responsable de secteur Dre Sanchez et Dr Allan, microbiologiste- infectiologue	2017-08-04
	DST : Anne Perreault, Chef de service en hygiène et salubrité Carole Beaudoin et Bruno Bernier, Chef des activités Charles Harding, Chef du service de sécurité, stationnement et prévention incendie	2017-09-01
	DSIEU : Isabelle Allaire, Coordinatrice des soins infirmiers aux opérations, 2 ^{ème} ligne	2017-09-01
	DPD : Guy Forcier, Coordonnateur programmes régionaux en déficience physique	2017-09-01
	DRHCAJ : Marie-Pierre Grenier, Chef du service des communications internes et externes Guylaine Auger, conseillère-cadre en prévention, promotion et mieux-être au travail Céline Bastien et Josée Nadeau, infirmière clinicienne SSTME	2017-09-20 2017-09-01
	DSPPEM : Suzanne Chevretils, coordonnatrice clinico-administrative médecine spécialisée	2017-09-20
	DQPE : Vincent Tam, coordonnateur- Gestion de la qualité et des risques	2017-09-21
	DPSAPA, Normand Gaudet, Directeur adjoint du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées - hébergement	2017-09-25

Historique du document		
Approuvé par	Comité stratégique de prévention et contrôle des infections	2017-09-25
Commentaires	Inscrire vos commentaires	